



LE PASSEPORT RÉNOVATION

Pour que la politique énergétique française réponde aux enjeux de l'efficacité énergétique, elle devra soutenir les actions d'économies d'énergies par la mise en place de dispositifs incitatifs et pertinents. Dans la transposition de la directive européenne sur l'efficacité énergétique et dans le respect de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, la France a fait le choix d'un recours à des leviers complémentaires aux actuels certificats d'économies d'énergie (CEE), notamment par la mise en place d'un passeport rénovation. Grâce à son contenu personnalisé et avec sa vision globale du logement, le passeport rénovation pourra être un réel outil d'aide à la décision pour les ménages.

LES FREINS RENCONTRÉS PAR LES MÉNAGES POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La création du passeport rénovation résulte d'un constat double :

- En France, le prix des travaux d'efficacité énergétique est élevé, avec peu d'offres de travaux structurées et globalisées. Les prix de l'énergie, quant à eux, ne permettent pas de rentabiliser les travaux d'efficacité énergétique.
- Les ménages se sentent perdus face à leur besoin de rénovation, et ce, en raison d'un manque d'informations fiables, accessibles, compréhensibles et indépendantes.

Contrairement à d'autres éléments de la vie quotidienne comme l'automobile pour les équipements du logement, on constate une forte méconnaissance des performances des logements eux-mêmes.

L'objectif du passeport est donc d'encourager les ménages à réaliser des travaux d'économies d'énergie en les orientant dans un cycle vertueux d'efficacité énergétique, à savoir un parcours de rénovation¹.



¹ L'incitation à la réalisation d'un passeport rénovation peut se faire via un guichet unique local ou par le fournisseur directement, qui informe son client de la possibilité de sa réalisation et des bénéfices que celui-ci peut lui apporter dans son parcours rénovation.

UNE VISION GLOBALE ET PERSONNALISÉE DU LOGEMENT

Aujourd'hui, il existe deux outils qui devraient permettre d'établir la performance énergétique du bâti : le diagnostic de performance énergétique (DPE), rendu obligatoire lors des transactions immobilières, et l'audit énergétique, obligatoire pour les grandes copropriétés.

Pour les logements, il est admis que le DPE ne permet pas de façon fiable d'informer les ménages sur les travaux adaptés à leur logement et à mettre en œuvre pour réaliser des économies d'énergie.

Le passeport rénovation s'intègre dans une démarche de rénovation ambitieuse qui comporte plusieurs volets afin de donner au ménage une vision globale de son logement et des travaux à mener :

- Le ciblage et la détection des logements avec un nouvel outil à créer.
- Un audit énergétique approfondi via des auditeurs qualifiés et labellisés, destiné en priorité aux logements détectés dans le ciblage : le passeport comprend des informations relatives à la performance énergétique du logement et au comportement du ménage.

LE RÔLE DU FOURNISSEUR D'ÉNERGIE

Le passeport rénovation pourra être financé en tout ou partie par les fournisseurs d'énergie, en contrepartie d'une conversion en CEE. La rémunération de la réalisation de passeports devra être précisée et garantie. Elle devra être adaptée à la mise en œuvre des passeports, faisant l'objet d'un programme spécifique.

Par ailleurs, au-delà de la seule participation financière au dispositif, les fournisseurs d'énergie ont un rôle majeur en

GARANTIR L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF

Concernant l'élaboration du passeport, celui-ci doit être réalisé avec une méthode certifiée et garantissant un principe d'indépendance dans les préconisations de travaux suggérés. La méthode devra être transparente et garantir le principe de neutralité. Par ailleurs, le coût du passeport devra être faible. Le coût des audits énergétiques est parfois excessif et il ne s'agit pas de créer un nouvel audit énergétique à coût élevé, pour garder la logique d'accessibilité aux ménages.

- Des préconisations de travaux adaptées : le passeport préconise des solutions de travaux et précise leur calendrier, leur coût et les économies attendues, ainsi que les aides et financements possibles pour les réaliser.

- La présentation des résultats issus des travaux : le passeport prévoit une présentation des résultats au ménage.

Ce parcours, qui pourra être proposé à tous les logements individuels, sur la base du volontariat, permet de disposer d'une vision globale sur le logement, ainsi que sur les travaux possibles et économiquement pertinents, de manière à déclencher les décisions de travaux de rénovation énergétique adaptés. C'est donc un outil d'aide à la décision pour les ménages et pour les banques qui financeront les travaux. Cette vision dynamique permettra de placer le ménage dans un parcours rénovation.

matière d'efficacité énergétique. Interlocuteurs privilégiés des clients, les fournisseurs sont en mesure de traiter les informations relatives aux consommations du ménage, ce qui permet la mise en place de conseils concrets et personnalisés. Ils seront à même d'accompagner les clients dans leur parcours rénovation, pour le suivi et la maîtrise, dans la durée, des consommations d'énergie.

La structuration de la filière de l'efficacité énergétique est pour cela essentielle. La formation des professionnels devra être assurée pour garantir la bonne réalisation des passeports. L'adaptation des ressources humaines au volume à réaliser devra être anticipée.